

En un clin d'œil, découvrez le programme des trois conférences

Mons / 3 mai 2022

Professionnels et créanciers : qu'est ce qui change avec cette transposition ?

Objectif: apporter aux professionnels et aux créanciers une présentation du texte au regard de l'expérience acquise en France.
Approche pour les professionnels de l'insolvabilité: conseils, juges, banquiers...

Organisateur: **Les ateliers des FUCaM**

Infos et inscriptions: deborah.blanger@uclouvain.be

Bruxelles / 16 mai 2022

Grandes entreprises et PME : enfin un cadre adapté aux restructurations ?

Objectif: informer les acteurs des grandes entreprises cotées ou non et des PME sur les nouvelles possibilités de restructuration.
Approche pour les grandes entreprises, le financement et l'international

Organisateurs: **Anthemis et la FEB**

Infos et inscriptions: carole.verdicq@anthemis.be

Namur / 24 juin 2022

Entrepreneurs, PME et TPE : quelles solutions pour aider au rebond après la crise ?

Objectif: informer ceux qui essaient d'apporter aux entrepreneurs et petites entreprises des solutions utiles face à la crise.
Approche PME, TPE et entrepreneurs

Organisateur: **Conférence du jeune barreau de Namur**

Infos et inscriptions: cjbnamur@gmail.com

Renseignements pratiques

Date

Le vendredi 24 juin 2022 de 8h45 à 18h00

Lieu

Burogest Office Park S.A.
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (Namur)

Frais d'inscription

Sur place :

- 130€ TVAC avec ouvrage
- 110€ TVAC avec ouvrage: avocats en ordre de cotisation CJB
- 85€ TVAC avec ouvrage: avocats stagiaires (1^{re} année) ou étudiants
- 35€ TVAC sans ouvrage: avocats stagiaires (1^{re} année) ou étudiants

À distance :

- 120€ TVAC avec ouvrage
- 100€ TVAC avec ouvrage: avocats en ordre de cotisation CJB
- 70€ TVAC avec ouvrage: avocats stagiaires (1^{re} année) ou étudiants
- 25€ TVAC sans ouvrage: avocats stagiaires (1^{re} année) ou étudiants

Frais d'inscription pour les 3 conférences :

- 355€ TVAC

Formation permanente

AVOCATS.BE: demande en cours
IFJ: demande en cours
ITAA: 7 heures

Renseignements et inscriptions

cjbnamur@gmail.com

Colloque

La nouvelle loi sur l'insolvabilité

Entrepreneurs, PME et TPE : quelles solutions pour aider au rebond après la crise ?

Sous la coordination d'**Yves Brulard**
et de **Martin Marinx**

Namur,
le vendredi **24 juin 2022**
De 8h45 à 18h00



EN PRÉSENTIEL



OU À DISTANCE

Conférence
du Jeune Barreau
namur



ANTHEMIS

Conférence
du Jeune Barreau
namur



ANTHEMIS

La nouvelle loi sur l'insolvabilité

Entrepreneurs, PME et TPE :
quelles solutions pour aider
au rebond après la crise ?

Une transposition prochaine et attendue de la Directive

Le ministre de la Justice a communiqué son projet de loi pour avis, projet qui doit être adopté avant mi-juillet 2022. Il vise à transposer la directive 2019/1023 sur les restructurations d'entreprises.

Cette directive impose à tous les États membres d'adopter un cadre préventif remplaçant ou complétant le cadre actuel. Elle devrait apporter des solutions nouvelles tant aux sociétés cotées et groupes qu'aux entrepreneurs personnes physiques.

Il est nécessaire, avant la parution de la loi, que tous les milieux intéressés prennent connaissance de ce projet pour, d'une part, peser sur les débats et pour, d'autre part, déjà intégrer dans la pratique les lignes de forces inévitables. Afin de couvrir la matière de façon complète et détaillée, trois conférences sont successivement organisées à Mons, Bruxelles et Namur, chacune abordant le sujet sous un angle spécifique.

Yves Brulard a réuni, pour ces conférences, des personnalités du monde politique et économique et des experts reconnus du monde juridique.

La journée du 24 juin vise à informer ceux qui essaient d'apporter aux entrepreneurs et petites entreprises des solutions utiles face à la crise.

Programme

Sous la coordination de **Yves Brulard**, avocat chez DBB Defenso et praticien de l'insolvabilité et **Martin Marinx**, avocat au barreau de Namur

08:30

Accueil des participants

08:45

Mot d'accueil

Yves Brulard, avocat chez DBB Defenso et praticien de l'insolvabilité (Belgique)

09:00

**Quelle économie pour faire face aux crises ?
Quelle restructuration pour préserver la valeur
et l'emploi ?**

Pierre-Yves Dermagne, Ministre de l'économie

09:45

**Entrepreneurs, TPE et petites PME : quelles
nouvelles solutions dans le projet de nouvelle loi ?
Quels nouveaux problèmes ?**

Damien Philippot, avocat à Namur et praticien de l'insolvabilité

10:30

**L'impact des classes, des valeurs liquidatives et
de la durée du plan sur les PME ? Est-ce praticable ?**

Alec Marechal, professionnel de la restructuration des entreprises en difficulté et en situation d'insolvabilité, médiateur d'entreprise, médiateur agréé en civil & commercial- Bruxelles et **Vincent Labis**, administration judiciaire française

11:15

Pause-café

11:30

**Le rôle du comptable, du juge consulaire et du
praticien dans le sérieux du passif, son classement
en classe et son exhaustivité**

Mohamed Meyahed, juge consulaire du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles et **Marc Charnet**, expert-comptable français

12:15

**Alternatives : faillite, vente en déperissement
et effacement ? Quelles modifications au droit
de la faillite ?**

Emeline Huelle, avocat à Charleroi et curateur

13:00

Lunch

14:00

**Le rôle du juge consulaire dans les prépack cession
et accord, dans la vérification des classes, de la
viabilité et de la faisabilité d'un plan de PME**

Cédric Van Zeeland, juge consulaire Bruxelles

14:45

**Prépack cession - test implicite de marché,
retour d'expériences belge et étrangère**

Isabelle Didier, administrateur judiciaire France et **Cédric Alter**, avocat à Bruxelles

15:30

Pause-café

15:45

**Refinancer l'entreprise en difficulté ?
Contraintes de Bâle IV et contrainte du Livre XX**

Geoffroy Spiette, ING et **Pierre Hermant**

16:30

**Discrimination de traitement pour les non-
entrepreneurs : médiation de dette - effacement
et droit au rebond, actualités et perspectives**

Julien Buy, avocat à Namur et **Renaud Gason**, président de division au Tribunal du Travail de Liège et Namur

17h15

**Quelles conclusions pour les entrepreneurs
et les PME ? Faut-il une procédure mieux adaptée ?**

Pierre-Frédéric Nyst, UCM et **Denis Ducarme**, député fédéral